

Caution morale à l'extermination

Blanc de MÉMOIRE*

Projet caribou de Val-d'Or

PRÉSENTÉ À LA

Commission indépendante sur le caribou

PAR



ACTION BORÉALE

Mai 2022

***Notes :** L'expression « Blanc de MÉMOIRE » se veut ici le rappel d'une réelle « mémoire » proprement dite, puis que nous répéterons, une fois de plus, les conclusions énoncées depuis 1984.

Table des matières

PRÉAMBULE	2
DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
LES TROIS FILTRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
MISE EN SITUATION	5
BREF RAPPEL HISTORIQUE DE LA HARDE DE VAL-D'OR	6
COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LE CARIBOU	10
CONCLUSION	w
RECOMMANDATIONS	12
ANNEXES	13

PRÉAMBULE :

Comme nous manquons affreusement de temps, de ressources humaines et financières pour rédiger un mémoire complet qui couvrirait tous les aspects du dossier caribou forestier et montagnard en forêt boréale, l'Action boréale a dû prendre la décision de limiter son mémoire à la simple survie de la harde de Val-d'Or, la plus menacée au Québec.

Dans un premier temps, nous rappellerons brièvement l'intention réelle du ministre Dufour et de ses sbires tapis dans l'ombre du bunker du MFFP, d'en arriver à la mise en place de cette présente commission et aussi des prémisses biaisées visant à espérer une caution morale qui justifierait le non-respect des règles et des procédures que la loi impose pourtant quant à la protection des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec.

Dans un deuxième temps – en tant qu'attentifs observateurs et acteurs sur le terrain depuis le début des années 1980 - nous démontrerons, en rapportant simplement les faits, que le déclin de cette harde n'est pas dû à un « acte of God » ou à d'événements naturels incontrôlables comme les feux de forêt ou les épidémies sévères d'insectes défoliateurs, mais plutôt à un acte délibéré et planifié par les gestionnaires de la forêt publique.

Finalement, nous évoquerons le plan de rétablissement de la population de caribous de Val-d'Or que nous avons développé en 2018 avec la collaboration de deux grands spécialistes de l'espèce, à la demande expresse du ministre Pierre Dufour et pour laquelle nous attendons toujours un accusé de réception.

Tant et aussi longtemps que les tenants de l'exploitation de la fibre sans restriction contrôleront le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), nous, à l'Action boréale, n'entreprendront que peu d'espoir quant aux chances de survie de la harde de Val-d'Or. Par ailleurs, et à toutes les occasions qui se présenteront, nous continuerons de dénoncer la malhonnêteté des responsables de cet écocide et ce, même après la mort du dernier survivant de ce groupe de caribous iconiques afin que les générations futures gardent en mémoire cette tache indélébile inscrite à la réputation des responsables.

Nous tenions à le préciser avant d'entamer notre mémoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION BORÉALE

L'Action boréale est un organisme à but non lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation des forêts du Québec à l'intention des générations futures. Chapeauté par un conseil d'administration formé de sept personnes, l'Action boréale compte près de 1 000 membres dispersés dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un des groupes écologistes les plus importants au Québec.

Son action comporte trois volets principaux :

- 1- Défendre et promouvoir les droits de nature écologique.
- 2- Sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver et de protéger des portions significatives de la forêt boréale.
- 3- Faire notamment des représentations auprès des gouvernements et de l'industrie visant l'adoption de lois, règlements et pratiques forestières propres à sauvegarder l'intégrité des écosystèmes de la forêt boréale.

L'Action boréale ne reçoit aucune subvention de la part des gouvernements, de l'industrie ou d'autres bailleurs de fonds, de façon à garder sa complète liberté de parole et d'action que cette présente commission saura surement apprécier.

Contrairement à la plupart des verdoyants gouvernementaux et industriels, l'Action boréale ne conçoit pas le principe du développement durable comme étant une balance à trois plateaux où les trois éléments : environnemental, social et économique, auraient le même poids dans la prise de décision. Selon nous, l'environnement englobe le social, et le social englobe l'économie.

L'évaluation des impacts de tout projet doit donc suivre cet ordre d'importance et de priorité. L'environnement est la base même de la vie. Il permet aux êtres vivants et aux sociétés de répondre à leurs besoins fondamentaux et de se perpétuer. L'économie n'est au fond qu'un simple système d'échanges entre les humains permettant de répondre à leurs besoins.

Dans un passé pas si lointain, les projets de développement étaient analysés en tenant compte uniquement de leurs retombées économiques. Les dimensions sociale et environnementale étaient reléguées aux oubliettes avec comme résultat, la surexploitation des ressources ainsi que l'appauvrissement des écosystèmes et de la biodiversité dont nous dépendons tous.

Pour tenter de corriger la situation, il nous faut aujourd'hui analyser tous les projets en utilisant la méthode des trois filtres. En commençant tout d'abord par **le filtre des impacts sur l'environnement**. Par lui, nous en venons à changer le processus d'analyse qui consistait à nous demander quelle quantité maximale de ressources nous pouvons extraire d'un territoire, par celui qui consiste à nous demander ce que nous devons laisser sur le territoire afin d'assurer la pérennité des ressources et des services fournis par les écosystèmes, nous garantissant ainsi la réversibilité des impacts de l'extraction des ressources. Viennent ensuite **le filtre social** qui correspond à l'analyse des besoins réels de la société et finalement **le filtre économique** qui décrit les bénéfices pour la société de tel ou tel projet d'exploitation de ressource naturelle collective. (Rappelons que dans le cas d'extraction de minéraux, cette exploitation doit être minimalement qualifiée de « responsable » plutôt que de « durable » puisque cette ressource est non renouvelable tout simplement).

MISE EN SITUATION

Depuis plus de quarante ans au Québec, le sort du caribou forestier a fait l'objet d'innombrables études, d'inventaires, de recommandations, de consultations. Plusieurs comités, composés de scientifiques et d'intervenants préoccupés par sa survie, ont été mis en place par et sous l'égide du ministère responsable de la faune pour élaborer un plan de gestion.

Avec un consensus frisant l'unanimité, les gens du ministère responsable de la gestion des forêts se disent en accord pour la protection du caribou. Du moins publiquement. Mais derrière les portes closes, le ministère fait tout en son pouvoir pour éviter les concessions nécessaires à sa réussite. Et ceux qui ont siégé à titre de ministres responsables des forêts depuis le début des années 1970, ont **tous** agi à l'encontre du maintien de l'habitat essentiel au caribou forestier. On en vient à croire que pour occuper ce siège, le postulant doit démontrer sa volonté de détruire les vieilles forêts, habitats essentiels aux caribous, au profit des actionnaires et propriétaires de l'industrie forestière.

Depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, la population du Québec, comme ailleurs sur la planète, a pris conscience de l'importance d'un environnement sain pour son bien-être et sa survie même, à moyen et long terme. Cette conscience, on le voit bien, se manifeste de façon de plus en plus pressante. Il ne se passe plus un jour sans que l'actualité nous rappelle, pour qui sait écouter, que l'humain joue à la roulette russe en exploitant de façon irresponsable les ressources limitées de la planète. Nous avons appris, selon une estimation optimiste, que l'humanité consomme les ressources disponibles à un taux équivalant à une fois et demie ce que la planète peut produire.

Cette consommation par trop excessive - qui fait « rouler l'économie » comme on dit – est ouvertement encouragée, déifiée, et cache sa dangerosité sous le joli vocable de « création de richesses », slogan repris par tous les gouvernements qui veulent se faire élire et réélire car il promet des jobs qui ne se poindront plus nécessairement, comme on le verra dans le dossier qui nous concerne.

En effet, ce mythe de la « création de richesses » est abondamment utilisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec – MFFP – et certaines compagnies extractrices pour faire accepter plus facilement par les populations locales que la conservation d'espèces comme le caribou ou d'habitats particuliers se fait inévitablement au détriment de la création de richesses pour tous et du nombre d'emplois en région. Ce qui équivaut à dire qu'exterminer une espèce génère l'amélioration du niveau de vie de la population.

Pourtant, en l'an 2000, l'industrie forestière québécoise - exploitation et transformation - employait plus de 95 000 personnes dont 20 000 en forêt. Aujourd'hui, c'est moins de 60 000 emplois dont 5 000 en forêt qui sont requis pour livrer une production industrielle équivalente. L'essor de l'informatisation et de la mécanisation a permis cette spectaculaire décroissance de l'emploi qui ne s'arrêtera pas. Parallèlement, un autre essor se manifeste : celle de la socialisation progressive de notre ressource forestière. Il est désormais loisible de concevoir une utilisation plus rentable d'une forêt primaire autrement que de l'abattre et de laisser périliter sa biomasse sous-jacente. Encore faudra-t-il en préserver pour nos enfants à venir. (D'autant plus qu'il est maintenant établi qu'à l'échelle du monde, le maintien des forêts naturelles joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques par leur capacité à stocker le CO²).

BREF RAPPEL HISTORIQUE DE LA HARDE DE VAL-D'OR

Les caribous de la harde dite de Val-d'Or habitent un territoire situé juste au sud de la ville du même nom. Elle était probablement là avant même l'arrivée des Kotakoutoiumis, ancêtres des Anicinapek (algonquins) et faisait partie des autres hardes qui occupaient toutes les forêts au nord du St-Laurent.

Au milieu des années 1930

À l'arrivée des bûcherons et des prospecteurs blancs dans le secteur, peu d'entre eux connaissaient cette bête qui figure sur le côté pile de nos « trente sous ».

Au début des années 1970

Le gouvernement, à la suite de plusieurs observations, de récits recueillis auprès des Anicinapek et de travailleurs forestiers, commence à documenter sa présence en Abitibi. On estimait alors leur nombre de 60 à 80 bêtes.

1979

Le Ministère des Loisirs de la chasse et de la pêche (MLCP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles incluant les forêts à l'époque (MER), s'entendent pour soustraire une partie de ce territoire à l'exploitation forestière couvrant 1 200 km² et ce, pour une période s'étendant de 1979 à 1984. La harde avait chuté à une cinquantaine d'individus.

1984

Le ministère des Forêts vire capot. Il évoque maintenant publiquement la possibilité de permettre l'exploitation la matière ligneuse dans le territoire réservé (1 200 km²) au troupeau relique de Val-d'Or. Les résidents du lac Sabourin, la fédération québécoise de la faune et les écologistes expriment vivement leur désaccord et leurs craintes face aux chances de survie de cette harde si on exploite son habitat vital. Même le responsable de la grande faune du MLCP, le biologiste Marcel Paré, émet des doutes quant aux chances de survie du troupeau s'il n'a plus de territoire protégé. **Voir Annexe 3A**

1986

Malgré l'opposition acharnée du maire de Val-d'Or, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) inclut quand même dans son premier schéma d'aménagement, la zone à caribou de 1 200 km² comme territoire important à protéger. Cependant, en septembre de la même année, le Ministère des Ressources naturelles (MRN) publie son guide des « Modalités d'intervention en milieu forestier », dans lequel il est précisé que les sites abritant moins de cinquante caribous ne feront pas l'objet de mesures de conservation particulières. Coïncidence, seule la harde de Val-d'Or ne peut se qualifier puisque les derniers inventaires parlaient de 48 bêtes. Que c'est bête, en effet!

Annexe 2b

1988

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MER) divulgue son premier plan de récolte dans le site à caribous. Une levée de boucliers de plusieurs intervenants oblige le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le MFFP à venir s'expliquer lors d'une séance de consultation publique. Manifestement, le MFFP est très inquiet sur les conséquences

qu'engendrera l'ouverture du territoire sur cette harde relique. Se faisant rassurant, le régisseur du MRN, secteur forêt, tente de convaincre les opposants qu'il y aura une seule saison de récolte et qu'on analysera les répercussions sur l'habitat avant d'octroyer une prochaine récolte. **Annexe 2c**

Pour souligner la semaine de l'Environnement, en juin de la même année, le Regroupement écologiste Val-d'Or et environs - le REVE, organisa des événements de sensibilisation dans les écoles de la ville, demandant aux élèves de faire circuler une pétition durant cette semaine. Elle rapporta plus de 3 500 signatures en cinq jours et suscita même une accusation de « manipulation des enfants à des fins politiques » de la part du responsable financier de la compagnie Forex.

1989

La compagnie Forex effectue ses premières récoltes. Elles se répèteront les années suivantes, laissant croire que les caribous s'acclimataient facilement de ce dérangement.

1991

Malgré les vives protestations exprimées, le régisseur du ministère des forêts donne le permis de coupe à la compagnie Forex, maintenant acquise par Domtar, amorçant l'accélération de la disparition de ce caribou que nous ne voulons pas voir. **Annexe 3B**

Sans surprise, comme prédit par les écologistes et les biologistes, la récolte de forêt mature et la construction de chemins dans l'habitat du caribou, engendrent une repousse de feuillus qui attire l'orignal, suivi de près par les loups et les ours prédateurs de cervidés, dont le caribou.

Non content de permettre la récolte des arbres, le même ministère des Forêts accorde de nouveaux baux pour la construction de nouveaux camps de chasse dans l'habitat de la harde.

De plus les nouveaux chemins, sans surveillance, attirent les amateurs de vibrateurs à 2 et 4 temps : motoneiges et VTT, les gros 4X4, ainsi que quelques prédateurs à deux pattes.

1990-2002

Sauf pour quelques écologistes têtus, admirateurs de la nature ou biologistes de la région, il semble que la population de la région a oublié de ce qu'il advenait à cet ongulé malgré le fait qu'à chaque fois qu'on gare son auto sur la « troisième », son image apparaît sur le côté pile du trente sous déposé dans le parcomètre.

2002

L'Action boréale soumet plusieurs candidatures de sites à inclure dans le réseau d'aires protégées en train de prendre forme dont celui du territoire à caribous au sud de Val-d'Or. Nous réclamions alors 1 200 kilomètres carrés de protection.

2009

En 2009, le MDDELCC crée la réserve de biodiversité des Caribous de Val-d'Or (434 km²), un ratatinement de la proposition originale de 1 200 km² de protection soumise par l'Action boréale. Trop peu trop tard.

Ayant obtenu anonymement d'un employé du gouvernement le plan de rétablissement du caribou forestier au Québec -2005-2012 -, l'Action boréale a demandé au ministre Béchard - du ministère

des Ressources naturelles et de la Faune - de le rendre public. Devant son refus d'acquiescer, nous avons décidé de le faire nous-même.

Le comité des ressources naturelles de Kitcisakik organisa, avec l'aide de partenaires, dont des biologistes du MFFP, le colloque « Adik, portant spécifiquement sur la situation des caribous de Val-d'Or. Il ne restait plus que 18 bêtes encore en liberté.

L'année suivante, suite aux recommandations du colloque « Adik », un comité de rétablissement fut mis sur pied dans le but de développer et mettre en œuvre une stratégie de rétablissement de la harde de Val-d'Or.

2012

En raison du MRNF de refuser tout compromis pour permettre la restauration du territoire et d'autres travaux nécessaires au rétablissement de la harde, les représentants des communautés Anicinapek, les écologistes et les comités citoyens ont dû se résigner à démissionner en bloc du comité.

2017

Grâce à sa « meilleure idée », selon ses propres dires, le ministre Luc Blanchette annonce en grande pompe lors d'une conférence de presse, qu'il allait sauver les caribous de la disparition en les déportant dans un enclos du zoo de Saint-Félicien, dans le comté du premier ministre Couillard. (Quelques mois auparavant, le zoo avait déploré la mort de 19 de ses 21 caribous qui représentaient l'attraction touristique numéro un de l'institution).

Cette idée lumineuse du ministre eut l'effet d'un électro-choc dans la population et initia rapidement un mouvement de protection dans le monde environnemental. Les administrateurs du zoo durent renoncer à accepter ce cadeau empoisonné étant donné la non-acceptabilité sociale du projet. Et pour l'instigateur de la « meilleure idée », elle lui valut probablement sa cuisante défaite à l'élection de 2018.

2018

Un mois après la prise du pouvoir de la CAQ en, le nouveau ministre Pierre Dufour demande à rencontrer l'Action boréale pour discuter des dossiers qui nous préoccupent. Il nous demande alors si nous pourrions lui préparer un plan de rétablissement de la harde de Val-d'Or. Avec l'incalculable contribution de Marcel Paré, biologiste et responsable de la grande faune au MFFP-AT de 1990 à 2017 et Serge Couturier, biologiste, spécialiste du caribou, retraité après plus de 35 ans au MFFP, nous lui déposons un plan complet (Documents complémentaires inclus) de réintroduction et de restauration à la fin novembre 2018. À ce jour, silence radio. Nous attendons toujours une critique du plan déposé, à tout le moins un accusé de réception.

2020

En pleine pandémie et en secret, le MFFP procède à la capture de 7 caribous et les enferme dans un enclos de 1,8 ha (2 terrains de football) sans avancer le moindre plan pour leur remise en liberté. Un mouvoir en quelque sorte. En juillet, au lendemain d'une visite de l'Action boréale près de l'enclos, qui suscita un état de panique chez les deux jeunes gardiens, le bureau régional du MFFP dévoile en entrevue avec les médias qu'un mâle adulte a été retrouvé mort dans l'enclos le mois précédent. Malgré une nécropsie effectuée sur le cadavre, le MFFP n'a toujours pas d'idée des circonstances de cette mort suspecte. (Le caribou décédé était le mâle alpha).

2021

Le MFFP, faisant les gorges chaudes, dévoile la naissance d'un faon. Il omet, involontairement bien sûr, d'informer à cette occasion de la mort d'un autre faon.

À la fin de l'automne de la même année, lors d'une entrevue radiophonique à Radio-Canada, le ministre Dufour, justifiant sa décision de mettre en place une commission dite indépendante sur le caribou en profita pour déclarer que l'Action boréale, dans son plan de rétablissement, réclamait l'exclusion de 12 000 km² à toute activité humaine. Une mise en demeure lui fut adressée lui demandant de se rétracter puisque le plan élaboré à sa demande en 2018, demandait plutôt un moratoire de 5 ans de récolte forestière sur un territoire de près 6 fois plus petit (2 165 km²). Une véritable calomnie ministérielle.

2022

L'actuelle commission sur le caribou amorce sa tournée des régions pour entendre les intervenants sur le terrain. Le 28 avril Radio-Canada signale que 3 caribous de la harde de Val-d'Or se sont échappés de l'enclos. Le lendemain, les responsables du MFFP, se faisant rassurants, nous apprennent qu'ils n'avaient pas jugé pertinent d'en informer le public puisque ces 3 évadés étaient munis de collier émetteur. Faut-il croire que les colliers émetteurs ont un effet répulsif, rendant ainsi ces caribous invulnérables aux attaques des prédateurs durant les 135 jours que dura la cavale?

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LE CARIBOU

- Sans préjudice envers les commissaires et la présidente de la commission.

Le ministre des Forêts de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a pris, en début de mandat (2018), l'engagement de présenter un plan de gestion du caribou (forestier et montagnard) avant la fin de 2021. Il fut reporté à fin 2022. Il a plutôt mis en place l'actuelle commission indépendante sur le caribou afin d'obtenir pour une énième fois l'avis des populations résidant près des habitats essentiels aux hardes de caribous menacées de disparaître. Il tente ainsi de dresser une opinion publique contre l'avis unanime des scientifiques de la faune pour qui le maintien de l'intégralité de l'habitat du caribou est conditionne la survie de l'animal.

Pour insuffler un semblant de neutralité à cette commission et éviter tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit, aucun spécialiste du caribou, ni aucun biologiste ne sont membres de cette structure de consultation. Un peu comme si on voulait analyser l'état de santé des ponts du Québec en créant une commission composée uniquement de médecins, sans l'apport d'ingénieurs civils ou de spécialistes du transport. Pas sûr que ça rassurerait les automobilistes pour autant...

L'Action boréale croit qu'en plus de vouloir retarder indûment toute décision controversée avant le résultat des élections du 3 novembre prochain, le MFFP et son titulaire œuvrent à contourner la loi sur les espèces menacées ou vulnérables, espérant sans doute obtenir une caution morale de la population afin de le dégager, lui, de son obligation légale de tout mettre en œuvre pour sauver une espèce animale en danger de disparaître sur son territoire.

La commission dite indépendante doit, de par son mandat imposé par le MFFP, tenter de trouver un équilibre entre :

Le scénario **numéro un** : « *qui n'entraîne aucune incidence additionnelle sur les approvisionnements en bois par rapport aux plans d'aménagement actuels de l'habitat du caribou* ».

Et le **scénario numéro deux**, qui envisage d'utiliser les solutions proposées par les Groupes Opérationnels Régionaux- GOR, à savoir: « *de répondre adéquatement aux besoins des caribous forestiers et montagnards de manière à assurer à la fois la pérennité de l'espèce et la vitalité du Québec et de ses régions, sans impact sur l'industrie forestière et ses travailleurs.* »

En résumé : trouver le juste milieu entre : d'une part, « aucune incidence sur l'approvisionnement de l'industrie » et de l'autre, « pas d'impact sur l'industrie ». Trouver l'équilibre entre deux choses pareilles. Tel est le mandat dévolu à cette présente commission!

Recommandations

RECOMMANDATION # 1 : L'ABAT demande que le ministère des Forêts cesse sa politique hypocrite dans le dossier du caribou de Val-d'Or. Qu'il reconnaisse qu'il n'a jamais eu la volonté réelle de mettre en place les règlements et les moyens nécessaires pour sauvegarder la harde relique.

RECOMMANDATION # 2 : Que pour 5 ans, une superficie de 2 165 km² du territoire des caribous de Val-d'Or soit dispensée de toute activité industrielle ou humaine et que les chemins et sentiers existants soient bloqués puis ré-végétés. (Que les chalets et camps de chasse soient offerts gracieusement en location aux écureuils...)

**RECOMMANDATION # 3 : L'Action boréale réitère sa demande de mettre en œuvre et sans délai son plan pour le rétablissement du caribou ; plan qui a été élaboré à la demande expresse du ministre Dufour en début de mandat.
Documents inclus avec le mémoire.**

(Ce plan pourra toujours être bonifié en cours de réalisation s'il s'avère avantageux pour le caribou).

RECOMMANDATION # 4: Afin de redonner le droit de parole aux biologistes et aux spécialistes de la faune dans les dossiers fauniques et floristiques qui les concernent au premier chef, nous réclamons de scinder le MFFP. La faune et les parcs pourraient être réunis au sein du ministère de l'environnement et la gestion forestière se retrouver au ministère des ressources naturelles. Les vaches avec les vaches et les cochons avec les cochons.

RECOMMANDATION # 5: L'Action boréale demande au gouvernement - afin que celui-ci puisse restaurer sa crédibilité en matière de protection de l'environnement aux yeux de la population - d'augmenter significativement la part du budget dévolue au MDDELCC, sinon de classer ce ministère comme organisme à but lucratif pour qu'il puisse se financer décemment en organisant un téléthon annuel.

RECOMMANDATION # 6 : Que le MFFP s'engage à revoir ses pratiques sylvicoles dans les autres territoires plus au nord abritant encore des troupeaux suffisamment nombreux. Particulièrement au nord de l'Abitibi et du Lac St-Jean, où des hardes de caribous des bois ont une réelle chance de survivre pour autant qu'on leur laisse un habitat adéquat.

RECOMMANDATION # 7 : L'Action boréale demande au gouvernement d'instaurer une enquête publique indépendante sur la gestion des forêts qui inclurait toutes les composantes des écosystèmes, tant fauniques que floristiques, ainsi que les services écologiques rendus par les forêts.

Conclusion

L'histoire se souviendra de cet écocide magistralement orchestré par les intouchables et innommables mandarins tireurs de ficelles tapis au sein du bunker du MFFP à Québec.

Annexe - 1

Le concept du développement durable modélisé.

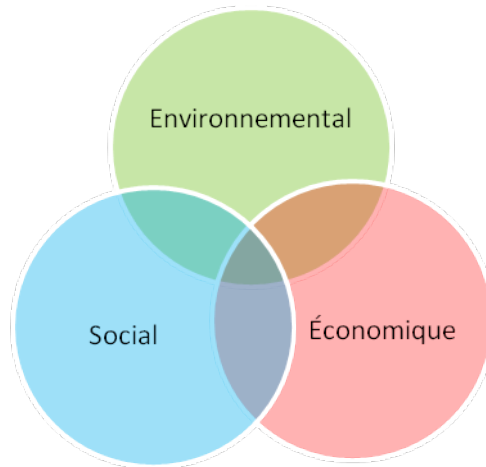


Figure 1 – Modèle des trois aspects du développement durable tel que mis de l'avant par les gouvernements et l'industrie (balance à trois plateaux)



Figure 2 – Représentation des trois aspects du développement durable tel que défendu par l'ABAT (modèle des 3 filtres)

Annexe – 2a

Guide - Modalités d'intervention en milieu forestier – 1986

4.3.2.12

Îlots de caribous au sud du 52^e parallèle

a) Définition :

Ces sites sont des unités territoriales occupées par un troupeau de caribous comptant au moins 50 bêtes pendant les périodes de rut, de mise bas et d'alimentation hivernale. Les îlots de caribous sont tous situés au sud du 52^e parallèle.

b) Modalités d'intervention :

Les interventions forestières doivent être effectuées de manière à maintenir les composantes végétales propres aux aires de mise bas, de rut et d'alimentation hivernale du caribou. La coupe à blanc-étoc y est interdite.

4.3.2.13

Habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables

a) Définition :

Ces sites sont constitués en vertu de la Loi 108¹ et désignés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour sauvegarder certaines espèces fauniques, suite à

- 1- des ententes administratives entre les ministères concernés dans le cas des espèces qui peuvent être considérées comme étant menacées ou vulnérables;
- 2- la décision du gouvernement de considérer ces espèces fauniques comme étant vulnérables ou menacées.

1. Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Litige parmi le gouvernement

Une sérieuse divergence d'opinions existe actuellement entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) au sujet de l'avenir réservé à des caribous qui viennent brouter dans les parages de Val d'Or.

Gilles Lajoie

Selon un biologiste du MLCP, Marcel Paré, un troupeau de quelque 50 caribous vient paître bon an mal an dans la région au sud-est de Val d'Or. Il a déclaré qu'une étude exhaustive, menée depuis le milieu des années 70, a permis de répertorier un grand nombre de ces animaux.

Afin de protéger ces animaux et leur habitat, la Commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or a décidé d'inclure la zone en question dans son futur schéma d'aménagement.

En vertu de ce schéma, la zone cible, d'une superficie de 1 100 kilomètres carrés, deviendrait un site écologique d'intérêts particuliers parce que les "quelque cinquante cervidés constituant le troupeau forme l'un des reliquats les plus méridionaux de cette espèce faunique au Québec". Par conséquent, cette région se trouverait sous l'aile du MLCP.

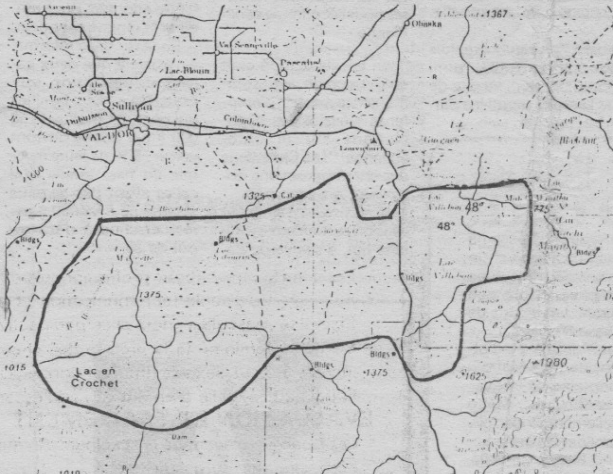
De l'avis de M. Paré, qui est aussi responsable de la grande faune en Abitibi-Témiscamingue, si aucun territoire n'est délimité, le troupeau de caribous va vraisemblablement disparaître.

L'exploitant forestier s'approvisionne de matières ligneuses dans ce territoire.

L'administrateur ne possédait pas, par contre, des statistiques pour corroborer ses propos. Au dire d'une source sûre, la société Forex compte en-

dre sa salade auprès du gouvernement et de la population. Il n'est pas sans savoir que des emplois revêtent plus d'importance chez la majorité des gens que des caribous.

Comme l'a affirmé M.



Cette zone (entourée d'une ligne noire) correspond au territoire de protection du caribou à proximité de Val d'Or au moment de l'année 1984.

Péril

Qu'à cela ne tienne, l'administrateur régional du MER, Enrico Laberge prétend qu'une décision de la sorte mettrait en péril l'industrie forestière dans la région de Val d'Or.

De l'avis de M. Laberge, un territoire protégé pour les caribous risque de compromettre les activités financières des usines de la société Forex à Sullivan, Malartic et Val d'Or.

viron 600 travailleurs et possède un chiffre d'affaires frisant les 30 \$ millions.

Les deux parties ignorent toujours à quel moment le litige sera tranché. M. Paré estime qu'aucune décision ne sera prise à ce sujet avant le mois de décembre.

Emplois

Ce dernier a admis, au cours d'une entrevue, jeudi dernier, qu'il va éprouver de la difficulté à ven-

Laberge, "à un moment donné, le bon sens intervient".

En outre, ces cervidés ne sont pas protégés en vertu de la loi canadienne sur les animaux en voie de disparition. "Ce sont des caribous de bois. Ils sont loin d'avoir le statut d'espèce en voie de disparition", a expliqué le représentant du MLCP. Donc, rien n'oblige le gouvernement à leur offrir un territoire précis.

6 L'ÉCHO / MARDI 28 OCTOBRE 1986

Le MER négocie avec le MLCP:**Coupe ton bois et protège mes caribous**

Le troupeau de caribous qui gambadent au sud de Val d'Or depuis une dizaine d'années est l'objet de négociations intenses entre les ministères Énergie et Ressources et Loisirs Chasse et Pêche.

Claude Garand

Le gouvernement a remis entre les mains des responsables régionaux de ces deux ministères le mandat de conclure une entente qui concilie la coupe du bois et la survie des caribous, sur un territoire de 1 200 kilomètres carrés au sud de la 117, entre Val d'Or et Louvicourt, dans le secteur du lac Sabourin.

Québec n'a pas donné de délai aux responsables régionaux, mais désire tout de même que le dossier ne traîne pas en longueur. Cette histoire de caribous remonte déjà à 1975.

L'Écho a rencontré vendredi dernier les deux hommes du MER dans ce dossier, Robert St-Amour, responsable du contrôle de l'utilisation au bureau régional, et André Auclair, régisseur de l'unité de Val d'Or. Ils nous ont résumé la situa-

tion et expliqué l'état des négociations.

30 caribous

Le dernier chiffre non officiel du MLCP dénombre la présence d'une trentaine de caribou dans ce secteur. Or, le guide des modalités du gouvernement stipule qu'au sud du 52e parallèle, un troupeau doit contenir au moins cinquante caribous pour être protégé.

Le MER mentionne cette réalité mais se dit prêt à assurer la survie du troupeau. C'est d'ailleurs la volonté de Québec. Le ministre délégué aux forêts s'est engagé à garder une vocation multiple à la forêt.

Au total, environ 35% de la superficie de ce secteur est une forêt improdutive commerciale. Le reste représente un potentiel de coupe pour les forestières.

Le caribou est difficile à localiser; il occupe de grands espaces. Après

nombreuses observations, le MLCP a tout de même identifié des endroits précis où le caribou se nourrit et se reproduit. Ce sont des îlots de lichen autour du lac au Crochet et une bande d'environ cent mètres sur la face sud du lac Sabourin. On en a aperçu également dans le secteur de Louvicourt.

Des retombées de 1 500 000\$

Au total, le MLCP voudrait empêcher la coupe sur un territoire de 32 kilomètres carrés répartis aux endroits névralgiques où les caribous se nourrissent et se reproduisent. À l'intérieur de cette zone, le MER évalue que un sixième de la forêt est commercialement productive, ce qui représente 7 000 mètres cube de bois par année. Le MER parle de retombées économiques de 1 500 000\$ pour la région. En terme financier, chaque caribou coûte donc 50 000\$ par année à protéger, considérant le potentiel de coupe.

En avril dernier, le MER a fait parvenir une contre-

proposition au MLCP. Le plan du MER suggère de conserver les îlots de lichen, mais de permettre une coupe beaucoup plus près que ne le voudrait le MLCP. Le plan propose également de respecter la période de rut du caribou autour du lac Sabourin. Financièrement, la proposition du

MER représente une perte en bois commercial de 300 000\$, 10 000\$ par année pour chaque caribou.

Un pour cent de coupe par année

Robert St-Amour insiste sur le fait que les nouvelles politiques de coupe obligent les fores-

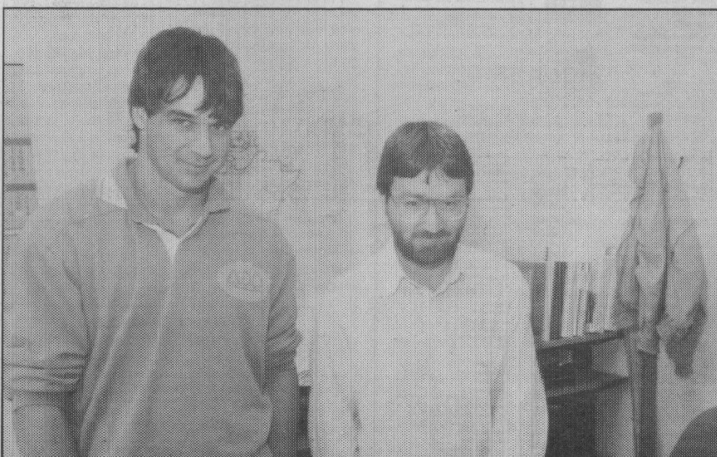
tières à suivre des règles précises. "On donne le temps aux arbres de se régénérer. Il n'y aura pas de désert dans ce territoire. On reboise. De plus, il faut savoir que le permis de coupe permettra de couper au pire un pour cent de ce territoire chaque année. Nous pensons que cette solution

va permettre à nos gens de travailler et aux caribous de survivre."

La réponse du MLCP à cette contre proposition devait être livrée le 1er mai. On l'attend toujours.

Quant au plan du MER, il a déjà été envoyé à Québec, au sous-ministre.

La décision finale revient aux politiciens.



Robert St-Amour, à gauche, responsable régional du contrôle de l'utilisation au MER, et André Auclair, régisseur de l'unité de Val d'Or

MARDI 17 MAI 1988 / L'ÉCHO 3

Documents complémentaires

Plan de rétablissement 2018 - 2023

Population menacée de caribous de Val-d'Or – Projet d'introduction de nouveaux caribous

Présenté par l'Action boréale

Rédigé par

Serge Couturier, biologiste, Ph.D.

Marcel Paré, biologiste, M.Sc.

et

Henri Jacob, écologiste

Ce projet sera présenté au gouvernement du Québec et à d'autres partenaires potentiels pour des offres de collaboration.

Novembre 2018



Population menacée de caribous de Val-d'Or – Plan de rétablissement 2018-2023

Présenté par l'Action boréale

Rédigé par

Serge Couturier, biologiste, Ph.D.

Marcel Paré, biologiste, M.Sc.

et

Henri Jacob, écologiste

Ce Plan de rétablissement sera présenté au gouvernement du Québec et à d'autres partenaires potentiels pour des offres de collaboration.

Novembre 2018



***Voir ces documents en PDF, inclus.**